

## SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINTE-AGATHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel BALISONI, Maire.

PRÉSENTS : Daniel BALISONI, Daniel FAIVRE, Robert TISSIER, Thierry GOYON, Cyprien GOUTTEPIFFRE,

ABSENT(S) ayant donné procuration : Jean-Louis GOYON à Thierry GOYON

ABSENTS : Yannick CHARRIER, Patrice BUSSON, Marie YOUX

Secrétaire de séance : Robert TISSIER

*Date de la convocation* : le 04 septembre 2023

*Membres afférents au Conseil Municipal* : 11

*Membres en exercice* : 9

*Présents* : 5

*Procurations* : 1

*Votants* : 6

*Quorum de 5 atteint*

### **00 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUILLET 2023**

**Votes Pour : 6**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **01 ADRESSAGE – DÉNOMINATION DES VOIES**

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment à ses articles L.2213-28, L.2121-29 et L.2121-30, il appartient au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les documents d'adressage validés par la commission municipale dédiée à l'opération et joints en annexe de la présente (liste des noms de voies et plans).

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales conformément aux documents annexés à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## ADRESSAGE - NOMS ET BORNES DES VOIES

Annexe DCM 11.09.2023-01

NOM DE LA VOIE	LIEUX-DITS	PARCELLE DE DÉPART	PARCELLE DE FIN	VOTE
CHEMIN DE LA MONTAGNE	FRISSONNET	AD 142 à Frissonnet depuis le carrefour avec la RD7	AL 115 bout du village de Rochemulet (jusqu'à la piste forestière)	POUR
	LE SUCHEL			
	NAVARON			
	CHABANY			
	ROCHEMULET			
CHEMIN DE VAULX	FRISSONNET	AD 6 depuis le carrefour avec la RD7 à Frissonnet	AC 86 château de Vaulx	POUR
	VAULX			
CHEMIN D'ANAÏS	LE SUCHEL	AD 67 depuis le carrefour avec le chemin de la Montagne	AE 115 au sud-ouest du village du Suchel	POUR
CHEMIN DU RUISSEAU	LE SUCHEL	AE 121 depuis le carrefour avec le chemin de la Montagne	AE 110 au bout du chemin d'accès (côté Ouest)	POUR
CHEMIN DE LA CROIX DU BÉ	CHABANY	AH 112 à Chabany depuis le carrefour avec le chemin de la Montagne	AE 213 à la Croix du Bé	POUR
CHEMIN DU ROCHER	ROCHEMULET	AL 64 depuis le carrefour avec le chemin de la Montagne à l'entrée du village de Rochemulet	AL 68 partie ouest du village de Rochemulet	POUR
CHEMIN DE LA BONNETIAS	LA BONNETIAS	AN 14 depuis le carrefour avec la RD102	AN 275 vers le carrefour avec la RD7 au sud du village de La Bonnetias	POUR
ROUTE DU BOURG	LE BOURG	AO 202 sur RD 102 depuis le carrefour avec le chemin du cimetière	AO 189 jusqu'au carrefour avec la RD 131A	POUR

CHEMIN DU CIMETIÈRE	LE BOURG	AO 269 <i>depuis le carrefour avec la RD102</i>	AO 232 <i>extrémité sud de la parcelle au bout du cimetière</i>	POUR
PLACE DE L'ÉGLISE	LE BOURG	AO 193 <i>entrée depuis RD102</i>	AO 166 <i>sortie vers RD102</i>	POUR
CHEMIN DU JEU DE BOULES	LE BOURG	AO 180 <i>depuis le carrefour avec la RD131A (route Jean Anglade)</i>	AO 319 <i>au bout du chemin</i>	POUR
ROUTE DES COUTELIERS	LE BOURG	AO 167 <i>sur RD 102 depuis le carrefour avec la RD 131A dans Le Bourg</i>	AR 13 <i>sur RD 102 jusqu'au carrefour avec la fin du chemin de la Chassagne</i>	POUR
	BONNABAUD			
	LE THUEL			
	LA CHASSAGNE			
CHEMIN DE BONNABAUD	BONNABAUD	AS 173 <i>entrée Est du village depuis le carrefour avec la RD102 (route des Couteliers)</i>	AR 106 <i>boucle sortie Ouest du village vers le carrefour avec la RD102 (route des Couteliers)</i>	POUR
CHEMIN DE TOINO	BONNABAUD	AO 43 <i>depuis le carrefour avec le chemin de Bonnabaud</i>	AO 42 <i>jusqu'au bout du chemin, à l'extrémité sud de la parcelle</i>	POUR
IMPASSE DU THUEL	LE THUEL	AR 92 <i>depuis le carrefour avec la RD102 (nord)</i>	AS 182 <i>jusqu'au carrefour avec la RD 102 (sud)</i>	POUR
CHEMIN DE LA CHASSAGNE	LA CHASSAGNE	AR 40 <i>depuis le carrefour avec la RD102 (route des Couteliers) côté Est</i>	AR 12 <i>jusqu'au carrefour avec la RD102 (route des Couteliers) côté Ouest</i>	POUR
CHEMIN DES VIGNERONS	LA CHASSAGNE	AR 30 <i>entrée sud-est du village depuis le carrefour avec le chemin de La Chassagne</i>	AR 21 <i>sortie sud-ouest du village jusqu'au carrefour avec le chemin de La Chassagne</i>	POUR
CHEMIN DE DRULHE	DRULHE	AO 45 <i>depuis le carrefour avec la RD102 en provenance du Bourg</i>	AP 43 <i>bout du village de Drulhe</i>	POUR

ROUTE JEAN ANGLADE	LE BOURG	AO 167 <i>sur la RD 131A depuis le carrefour avec la RD 102 dans Le Bourg</i>	AO 362 <i>sur la RD 131A jusqu'au carrefour avec le chemin du Pommier</i>	POUR
	LA RIGNAS			
	LE POMMIER			
CHEMIN DU POMMIER	LE POMMIER	AP 350 <i>depuis le carrefour avec la RD131A</i>	AP 205 <i>au bout du village</i>	POUR
CHEMIN DE LA VACHERIE	LE BOURG	AO 195 <i>depuis la Place de l'église</i>	AS 341 <i>La Vacherie</i>	POUR
	LOSCHES			
	LA VACHERIE			
CHEMIN DE LA FONTAINE	LA VACHERIE	AC 35 <i>entrée chemin privé depuis chemin de la Vacherie</i>	AC 24 <i>sortie chemin privé sur CR14 chemin rural de la Vacherie au Péage</i>	POUR
CHEMIN DE L'OBARIGE	L'OBARIGE	AO 61 <i>depuis la place de l'église</i>	AO 138 <i>bout du village de l'Obarige</i>	POUR
ROUTE DE LA VALLÉE	BELLEVUE	AD 18 <i>sur la RD 7 depuis Frissonnet au carrefour avec le chemin de Vaulx et le chemin de la Montagne</i>	AP 164 <i>sur la RD 7 jusqu'à la fin du village du Moulin Blanc en limite de commune avec Vollore-Ville</i>	POUR
	LA VERCHÈRE			
	LE BREGEAT			
	LE MOULIN DE LA BONNETIAS			
	LE MARTHURET			
	LE MOULIN DES VERNIÈRES			
	LE MOULIN BLANC			
ROUTE DU CÔTEAU	LE BUISSON	AP 154 <i>RD 131 depuis le carrefour avec la RD 7</i>	AP 231 <i>RD 131 jusqu'à la limite de commune avec Vollore-Ville</i>	POUR
CHEMIN DE LA HÊTRAIE	LA DARDIE	AN 330à La Dardie <i>depuis le carrefour avec la RD7</i>	AH 247 <i>bout du village de Raffy</i>	POUR
	LA FARGE			
	RAFFY			
CHEMIN DE PURISSE	PURISSE	AO 50 <i>depuis le carrefour avec la RD102 (route des Couteliers)</i>	AO 92 <i>bout du village de Purisse</i>	POUR
CHEMIN MOUSSET - MARY	MARY	AN 246 <i>depuis le carrefour avec la RD7</i>	AM 141 <i>au bout du village de Mary</i>	POUR

IMPASSE DU MOUSSET	LE MOUSSET	AM 45 <i>depuis le carrefour avec le chemin Mousset-Mary à l'entrée du village</i>	AM 28 <i>au bout du village du Mousset</i>	POUR
CHEMIN RAYNAUD - LA GONIE	RAYNAUD	AS 215 <i>depuis le carrefour avec la RD102 (route des couteliers)</i>	AS 3 <i>au bout du village de La Gonie</i>	POUR
	LA GONIE			
CHEMIN DU MAS THERMILHAT	LE MAS THERMILHAT	AN 178 <i>depuis le carrefour avec la RD7</i>	AN 54 <i>au bout du village du Mas Thermilhat</i>	POUR
IMPASSE CHEZ BOUZY	LE MAS THERMILHAT	AN 72 <i>depuis le carrefour avec le chemin du Mas Thermilhat (entrée du village)</i>	AN 83 <i>au nord-est du village du Mas Thermilhat</i>	POUR

**Votes** Pour : **6** Contre : **0** Abstention : **0**

*Réception en Sous-Préfecture le 15/09/2023*

## **02 ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur le Receveur Municipal n'a pu recouvrer les pièces suivantes au budget de la commune :

Exercice	Référence de la pièce	Nature	Nom du redevable	Montant à recouvrer
2018	T-40	Poursuite sans effet	VACHON Amélie	30,42 €
				20,00 €
	T-55			29,00 €
	T-63			20,00 €
	T-81			82,00 €
	T-86			20,00 €
2019	T-1			29,00 €
				20,00 €
	T-6			29,00 €
	T-15			20,00 €
	T-41	28,00 €		
				20,00 €
				58,16 €
				190,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>664.58 €</b>

Considérant l'impossibilité pour Monsieur le Receveur Municipal de recouvrer la somme de 664,58 € au motif indiqué ci-dessus,

Vu la présentation en non-valeur établie par Monsieur le Receveur Municipal,

Monsieur le Maire demande l'admission en non-valeur du montant total exposé plus haut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'émettre un avis favorable à l'admission en non-valeur du montant de 664,58 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un mandat du montant correspondant à l'article 6541 sur le budget de la commune 2023

**Votes** Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

*Réception en Sous-Préfecture le 18/09/2023*

### **03 ÉTAT D'ASSIETTE 2024 - ONF**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2024 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les modes de vente à l'ONF ont évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offres prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Où le discours de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

#### **1- Assiette des coupes**

- d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition résumée comme suit et jointe à la présente délibération :

##### **Forêt de La Dardie et autres**

Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir	Année prévue	Proposition ONF	Justification ONF
1_A	Régénération	1,5 ha	2021	2026	ONF – RA – Raison sylvicole – Acquisition du renouvellement

##### **Forêt de Frissonnet**

Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir	Année prévue	Proposition ONF	Justification ONF
U_U	Amélioration	2,5 ha	2024	2026	ONF-TA – Transition d'aménagement

#### **2- Destination des coupes et mode de vente**

- d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition de l'ONF.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement ...).

**Votes** Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

*Réception en Sous-Préfecture le 18/09/2023*

### **04 QUESTIONS DIVERSES**

- **Soutien aux Resto du Cœur** : Suite à la crise que traverse les Restos du Cœur, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'aider via l'Association des Maires de France, les Restos du Cœur à hauteur de 350 €. L'assemblée est favorable à ce don.
- **Travaux AEP de la Vacherie** : Monsieur le Maire explique qu'un surcoût de 4 000 € est à prévoir pour les travaux d'adduction en eau potable de la Vacherie, afin que les diamètres des tuyaux nécessaires à cette adduction soient compatibles avec le réseau existant.
- **Brocante 2023** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la brocante du 10.09.2023 s'est bien passée. La buvette de l'association C.A.S.A. a bien fonctionné.
- **Soutien au Maroc** : Monsieur Daniel Faivre, premier adjoint, demande s'il serait possible de participer au soutien pour le Maroc suite au séisme. Monsieur le Maire répond qu'il se renseigne sur les modalités et que cette demande pourra être à l'ordre du jour d'un prochain conseil.
- **Bureau du service technique** : Monsieur Daniel Faivre, premier adjoint, interroge sur la mise en place d'un bureau avec chauffage dans le garage communal pour le service technique. Monsieur le Maire et son conseil municipal sont favorables à cette demande et propose une mise en place pour cet hiver.

*FIN DE SÉANCE : 18H45*